

DEPARTEMENT
<i>VAL D'OISE</i>
ARRONDISSEMENT
<i>PONTOISE</i>
CANTON
<i>TAVERNY</i>
COMMUNE
<i>BESSANCOURT</i>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N°13/2024

DECISION

Demande de subvention à titre individuel auprès du département du Val-d'Oise pour le financement du dispositif Demos

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 01-08-07-20 du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire,

Considérant que dans le cadre du dispositif Démos visant à permettre aux enfants éloignés de la pratique musicale d'avoir accès à l'enseignement d'un instrument à travers une démarche collective et orchestrale.

Considérant que la ville de Bessancourt entend poursuivre ce programme à vocation sociale pour l'année scolaire 2023/2024.

DECIDE :

Article 1 : de solliciter une subvention à titre individuel pour la ville de Bessancourt d'un montant de 3000 € auprès du département du Val-d'Oise au titre de l'appel à projets à destination des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Article 2 : La présente décision sera insérée dans le registre des décisions municipales, transmise au Préfet du Val d'Oise, et rapportée en Conseil municipal

Fait à BESSANCOURT, le 10 juin 2024

Le Maire,

Jean-Christophe POULET

